

Pêches

sécurité, que nous en fassions une question prioritaire. Les bancs de poissons se sont réduits au cours des années, non pas à cause des pêcheurs canadiens, mais parce que nous avons permis que nos eaux territoriales, tout comme celles de l'Islande, soient graduellement épuisées par les flottilles de pêche étrangères.

J'accueille d'emblé également l'amendement à la motion à l'étude, dont je suis le comotionnaire, voulant que la Chambre affirme le droit de propriété du Canada sur le poisson anadrome frayant à l'intérieur de nos frontières et son droit exclusif d'en faire la pêche. Les opinions exprimées aujourd'hui à la Chambre feront beaucoup pour la formulation de politiques qui apporteront des avantages à long terme au pays.

La question des frontières territoriales d'un pays a été soulevée à plusieurs reprises en plusieurs régions du monde. De nombreux pays qui dépendent de la pêche et de l'industrie de la pêche comme l'une de leurs principales sources de revenus et qui y voient un sujet d'intérêt national ont pris des mesures pour protéger leurs intérêts. Nous avons récemment été témoins des gestes faits par l'Islande pour étendre ses eaux territoriales et préserver ses ressources marines. Avec l'épuisement graduel de ces ressources, l'Islande se cramponne de façon précaire au bord d'un précipice économique et en est réduite à prendre une telle mesure lilliputienne contre la Grande-Bretagne pour préserver la santé économique de son pays.

Nous avons également vu l'Uruguay, l'Équateur, le Pérou et le Chili prendre des mesures en vue d'étendre la limite de leurs eaux territoriales et de leurs droits de pêche à 200 milles au large. Un peu plus tôt, l'Argentine avait annoncé qu'elle étendait ses droits de pêche au plateau de la Patagonie. Telles sont les mesures que ces pays estiment devoir prendre afin de préserver leurs ressources et d'empêcher les autres nations de les priver de leur gagne-pain.

Au Canada, nous devons également faire face à l'empiètement sur nos eaux de bateaux de pêche étrangers qui contribuent à l'épuisement graduel de nos ressources de la pêche. Une limite de 12 milles ne suffit pas; elle ne constitue qu'une invitation aux autres pays de tirer profit de nos ressources en poissons de fond, qui s'étendent jusqu'à l'épaulement du plateau continental, ou du saumon et du hareng qui ont vu le jour au Canada et qui nous appartiennent.

Il ne fait aucun doute que les ressources de pêche des eaux voisines de nos côtes doivent être préservées et améliorées dans l'intérêt des Canadiens d'aujourd'hui et des générations futures. L'intensification rapide de l'efficacité et des efforts mondiaux dans le domaine de la pêche a attiré l'attention sur le fait qu'à moins de prendre des mesures appropriées, les ressources marines qui ont joué un rôle si important dans l'expansion de l'économie canadienne seront récoltées par des flottilles de pêche étrangères.

Les ressources de pêche exploitées par les pêcheurs canadiens dans les eaux territoriales et au-delà le sont également par des pêcheurs d'autres pays dans les hautes mers voisines des eaux territoriales canadiennes. A moins que le gouvernement canadien ne prenne des mesures positives pour faire respecter les limites maritimes canadiennes et étendre ces limites au-delà de la zone actuelle de 12 milles, il ne peut pas y avoir de programme planifié de gestion et de conservation des pêches. Toutefois, si le Canada veut prendre des mesures pour préserver ses intérêts, les Canadiens occupés dans les activités primaires de la pêche et dans de nombreuses conserveries auront un

moyen de subsistance assuré pour de nombreuses générations.

En tant que représentant d'une vaste région côtière de la Colombie-Britannique, il est de mon intérêt et de celui des pêcheurs de ma circonscription de veiller à ce que l'on prenne les mesures nécessaires pour préserver les ressources marines voisines des côtes canadiennes. Une de nos faiblesses est que nous ne sommes pas compétitifs économiquement parlant et que nous ne travaillons pas sur une même échelle que les flottilles de pêche japonaises ou russes. Il en résulte que nous devons mettre sur pied et appliquer une politique qui nous donnera des pouvoirs sur nos ressources de pêche dans les eaux voisines de nos côtes, jusqu'au bord extérieur de la plate-forme et de la pente continentales et, au besoin, jusqu'à la limite de 200 milles, afin de les conserver et de les accroître.

● (2030)

Il faut, sans aucun doute établir la limite à 200 milles et même plus loin encore, parce que le plateau continental de la côte est du Canada s'étend à certains endroits jusqu'à 300 ou 400 milles. Nous devons élaborer une politique grâce à laquelle nous pourrions porter notre attention vers une meilleure conservation afin de soutenir la production, d'appliquer les lois contre la pollution et de prendre des mesures qui feront que nos ressources de pêche continueront d'être un secteur sain de l'économie canadienne.

En conclusion, j'insiste sur le fait que notre pays doit user de son autorité pour défendre les droits des pêcheurs canadiens à pêcher, sans être dérangés, dans leurs propres eaux. Il doit également être prêt à exercer son autorité jusqu'au bord de la plate-forme et de la pente continentales, et même jusqu'à la limite de 200 milles que nous devrions peut-être imposer afin de préserver nos ressources de pêche.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer, pendant quelques instants, à ce débat sur la motion opportune du chef de notre parti. Il a clairement exposé la politique que nous avons adoptée à la conférence de l'Atlantique en septembre dernier et principalement l'une des nombreuses recommandations selon laquelle nous étendrions le contrôle du Canada aux extrémités du plateau continental afin de conserver et de gérer nos ressources marines.

Il fut également très agréable de remarquer que le ministre de l'Environnement (M. Davis) a bien accueilli la position de notre chef. Je le félicite aussi de suivre les traces du ministre des Finances (M. Turner) qui a également l'habitude de voler certaines de nos politiques. Tout ce que le ministre doit faire maintenant, c'est de rencontrer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et de lui enfoncer des idées sensées dans la tête afin que le gouvernement puisse prendre une position bien définie à la Conférence sur le droit de la mer.

Puisque beaucoup d'orateurs se sont prévalu de ce qu'ils ont dit et fait au cours des années, avant même que nous les députés de Terre-Neuve venions à Ottawa, je suis heureux de voir que le ministre est finalement disposé à écouter les nombreuses instances que nous lui avons faites depuis cinq ans au sujet de la conservation de nos ressources et de l'instauration d'une surveillance efficace. Cela nous a pris cinq ans, monsieur l'Orateur, et après quelques batailles, j'estime qu'il commence à y voir clair.